Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 04/10/2024
ID : 074-217401918-20240926-D_2024_09_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le VINGT SIX SEPTEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 20
- Pour : **20**
- Contre : **/**
- Abstention : **/**

Présents : 18
Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier

Absents et excusés : 05
MM. Mmes, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, BAUD Philippe, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 02

Madame ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth	à	Monsieur MARULLAZ David
Monsieur BAUD Philippe	à	Monsieur BERGER Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_09_05

COMMISSION URBANISME

A la suite de l'élection municipale partielle intégrale du 10 mars 2024 et considérant le renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner des représentants au sein des commissions communales.

Vu l'article L.2121-21 et L.2121-22 du CGCT,

M. le maire propose au Conseil municipal de former une COMMISSION URBANISME et suggère de designer les membres ci-après nommés :

- MARULLAZ Marie-Paule : vice-présidente
- FOURNET Bernard
- BÉARD Patrick
- MARTIGNONI Florence
- MUGNIER CASTEX Margaux
- PAGE Olivier

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 04/10/2024
ID : 074-217401918-20240926-D_2024_09_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la composition de la COMMISSION URBANISME comme indiquée.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 1er octobre 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD PACHON.

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.

MAIRIE DE MORZINE
74110 (Haute-Savoie)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.